

ACTION URGENTE

IRAN. UN HOMME EXÉCUTÉ, SEPT AUTRES PERSONNES TOUJOURS EN DANGER

Ali Saremi (ou Sarami) a été exécuté le 28 décembre 2010 à la prison d'Evin, à Téhéran, sans avoir été prévenu à l'avance. Il avait été condamné à mort en décembre 2009 pour « inimitié à l'égard de Dieu » en raison de son appartenance présumée à un groupe d'opposition interdit, l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP). Sept autres personnes accusées d'avoir des liens avec cette organisation sont également sous le coup d'une condamnation à mort. Il existe des raisons de penser que toutes ces personnes ont subi des procès iniques.

Les camarades de cellule d'**Ali Saremi** ont contacté sa famille le 27 décembre et ont déclaré craindre que son exécution ne soit imminente. Ses proches se sont rendus à la prison et ont attendu dehors jusqu'au lever du jour. Ils se sont alors rendu compte qu'il avait été exécuté. Son avocat n'avait pas été informé de l'exécution, comme l'exige pourtant le droit iranien. Plusieurs membres de la famille d'Ali Saremi, dont sa femme, ont été arrêtés, mais la plupart d'entre eux ont été relâchés peu après. Son neveu, Mohammad Saremi, serait cependant toujours en détention.

Depuis l'élection présidentielle de 2009, six autres hommes et une femme ont été condamnés à mort en Iran en raison de liens supposés avec l'OIMP. **Jafar Kazemi, Mohammad Ali Haj Aghaei, Abdolreza Ghanbari (ou Qanbari), Ahmad Daneshpour Moghaddam** et son fils **Mohsen Daneshpour Moghaddam, Javad Lari** ainsi que **Farah (ou Elmira) Vazehan** ont été déclarés coupables d'« inimitié à l'égard de Dieu ». Dans certains cas, ces liens présumés avec l'OIMP se résument à des contacts avec des proches qui sont en relation avec cette organisation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais ou dans votre propre langue), en précisant « Jafar Kazemi, fils de Bahman » afin que les autorités puissent l'identifier plus facilement :

- déplorez vivement l'exécution d'Ali Saremi et exhortez les autorités à ne pas exécuter Jafar Kazemi, Javad Lari, Mohammad Ali Haj Aghaei, Abdolreza Ghanbari, Ahmad Daneshpour Moghaddam, Mohsen Daneshpour Moghaddam et Farah Vazehan ;
- rappelez aux autorités iraniennes qu'aux termes du droit international, la peine de mort ne peut être appliquée que pour les « crimes les plus graves », qui doivent être des « crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves » ;
- priez-les instamment de libérer immédiatement et sans condition toute personne détenue uniquement en raison de liens entre sa famille et l'OIMP et n'ayant commis aucune infraction dûment reconnue par la loi. Toutes les condamnations et peines prononcées à l'issue de procès inéquitables doivent être réexaminées dans les meilleurs délais.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 FÉVRIER 2011 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street,
Tehran,

République islamique d'Iran

Courriel : via son site Internet :

<http://www.leader.ir/langs/fr/index.php?p>

[=letter](#) (français) ;

<http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p>

[=letter](#) (persan)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeqh Larijani
Office of the Head of the Judiciary
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-
e Jomhuri, Tehran 1316814737,
République islamique d'Iran

Courriel : info@dadiran.ir ou

bia.judi@yahoo.com

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le ministre,

Copies :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
[Care of] Office of the Head of the
Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Avenue, south of
Serah-e Jomhuri
Tehran 1316814737

République islamique d'Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir (dans

le champ réservé à l'objet, veuillez

écrire : « FAO Mohammad Javad

Larijani »)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 102/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/081/2010/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. UN HOMME EXÉCUTÉ, SEPT AUTRES PERSONNES TOUJOURS EN DANGER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ali Saremi, 63 ans, avait un fils membre de l'OIMP qui vit dans le camp d'Ashraf, en Irak, et à qui il a rendu visite. À son retour, il a été arrêté et condamné à un an de prison. Il a été libéré en mai 2007. Ali Saremi avait déjà passé 20 ans derrière les barreaux en raison de ses activités politiques, avant et après la révolution islamique de 1979 (voir le document *Iran. Les autorités doivent empêcher l'exécution de prisonniers politiques, kurdes pour la plupart* <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/007/2010/fr>). Il a de nouveau été arrêté en 2007, après s'être exprimé lors d'un événement commémorant les exécutions sommaires de milliers de personnes dans les prisons iraniennes en 1988 (voir l'AU 286/07 : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/128/2007/fr>). En mai 2010, il a déclaré à Amnesty International depuis la prison :

« J'ai été jugé en octobre 2008 par la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire pour "inimitié à l'égard de Dieu" en raison de liens avec l'OIMP. J'ai de nouveau nié et je me suis défendu parce qu'ils n'avaient aucune preuve contre moi pour étayer ces accusations. J'ai été condamné à mort en décembre 2009 et j'ai fait appel par le biais de mon avocat. Je n'ai appris la confirmation de ma condamnation que par la conférence de presse du procureur de Téhéran [le 15 mai]. J'ai beau avoir un avocat, ils ne le reconnaissent pas. Ils ne lui fournissent aucune information concernant la procédure et ne le préviennent pas. »

L'avocat d'Ali Saremi a déclaré publiquement qu'il n'avait jamais été notifié de la condamnation à mort de son client et n'avait jamais reçu la moindre information concernant l'affaire après le procès initial, pas même au sujet des appels. Il n'a pas été mis au courant de l'exécution d'Ali Saremi 48 heures à l'avance, comme le prévoit pourtant la loi iranienne.

Jafar Kazemi, 46 ans, avait déjà été emprisonné pour appartenance à l'OIMP dans les années 1980 et 1990. Il a été arrêté le 18 septembre 2009 et interrogé et peut-être torturé pendant des mois à la prison d'Evin, à Téhéran. Ce traitement pourrait avoir eu pour but de le pousser à « avouer » à la télévision, ce qu'il a refusé de faire. Il a été accusé d'avoir participé aux manifestations qui ont suivi l'annonce du résultat controversé de l'élection présidentielle iranienne, en juin 2009, et d'être entré en contact avec l'OIMP, un groupe d'opposition interdit. Cependant, aucun acte violent ne lui était reproché. Il a été condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu », et il semblerait qu'il ait également été déclaré coupable de « propagande contre le régime ». Le 26 avril 2010, il a appris que sa condamnation à mort avait été confirmée en appel. Un second recours semble avoir été rejeté fin juillet. L'un de ses fils est membre de l'OIMP et vit dans le camp d'Ashraf.

Mohammad Ali Haj Aghaei a une soixantaine d'années. Il a été arrêté et jugé avec Jafar Kazemi et avait également rendu visite à un proche au camp d'Ashraf. Il a été condamné à mort en avril 2010 ou aux alentours de cette date et sa peine a été confirmée par la Cour suprême en septembre 2010.

Ahmad Daneshpour Moghaddam et son fils, Mohsen Daneshpour Moghaddam, ainsi qu'Abdolreza Ghanbari, un enseignant de 42 ans, ont été arrêtés à la suite des manifestations qui ont eu lieu fin décembre 2009, à l'occasion des commémorations religieuses de l'Achoura. Tous trois ont été condamnés à l'issue de « procès pour l'exemple » en janvier et février 2010.

Le 15 mai, le procureur de Téhéran a annoncé que les condamnations à mort de Jafar Kazemi, Mohammad Ali Haj Aghaei, Mohammad Ali Saremi (ou Sarami), Abdolreza Ghanbari, Ahmad Daneshpour Moghaddam et Mohsen Daneshpour Moghaddam, avaient été confirmées en appel après que ces personnes eurent été déclarées coupables d'« inimitié à l'égard de Dieu » en raison de leurs liens présumés avec l'OIMP.

En août 2010, Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles un autre homme, Javad Lari, un marchand du bazar de Téhéran âgé d'une cinquantaine d'années, aurait été condamné à « mort sans possibilité de grâce » pour « inimitié à l'égard de Dieu et corruption sur terre ». Lui aussi est détenu à la prison d'Evin, où il aurait été torturé et forcé à « avouer ».

Farah (ou Elmira) Vazehan, arrêtée deux jours après les manifestations de l'Achoura en décembre 2009, a été condamnée à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu » en août 2010, après avoir été déclarée coupable d'avoir participé aux manifestations, d'avoir pris des photos des événements et de les avoir envoyées à l'étranger, et de soutenir l'OIMP.

Action complémentaire sur l'AU 102/10, MDE 13/002/2011, 5 janvier 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

